ALLEMANT ■ BEAUCHÊNE ■ BEAUTERNE ■ BOUCHEMONT ■ BUCHELET ■ CLOCHES ■ DANNEMARIE ■ LE BOIS DES PRES ■ LES JONCS ■ LE MESNIL ■ LA MUSSE ■ ROSAY ■ SAINT-PROJET ■ SAUSSAY ■

Bulletin Municipal de BOUTIGNY- PROUAIS N°82 / Avril 2015

Il y a quelque chose de plus fort que la mort,
C'est la présence des absents dans la mémoire des vivants.
(Jean d'Ormesson)

Marie-Lou, une bénévole de longue date nous a quittés ...
Ma copine Marie Lou Molho est décédée le 25 mars. Nous avons travaillé longtemps à la bibliothèque de Boutigny. Ancienne bibliothécaire à la faculté de Nanterre, elle m'avait tout appris de la classification Dewey, nous avions enregistré ensemble tous les livres documentaires de la bibliothèque en informatique. Je voudrai lui rendre hommage et que nous ayons une pensée pour cette bénévole de notre bibliothèque municipale devenue bibliothèque Régine Deforges, lieu de culture, de loisirs et de convivialité.

Merci. Monique Petit

Le Conseil Municipal tient à s'associer à l'hommage de sa collègue Monique Petit pour la personne généreuse, qu'était Marie-Lou.

Mes cher(e)s administré(e)s,

Depuis une année déjà, les membres composant le dernier conseil municipal mis en place travaillent.
Les bâtiments communaux récemment réhabilités pour maintenir en bon état notre patrimoine sont devenus fonctionnels.
C'est ainsi que vous serez reçus à la mairie de Boutigny dans des locaux préservant la discrétion et dans une agence postale communale complètement rénovée et réaménagée, le mobilier ayant été financé par la Poste, mais l'espace permettant de stocker, en toute sécurité vos colis et votre courrier au départ comme à l'arrivée.
A Prouais, la maison des associations attend de recevoir ses occupants dans ses locaux, propres, clairs et accueillants. Compte tenu du poids et de l'encombrement de son matériel et des ses machines, l'ASPIC (l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine d'Intérêt Communal) s'est vue attribuer un local pour exercer ses différentes activités.
La réhabilitation de l'ancienne grange en espace culturel et sportif va permettre à nos élèves d'y effectuer leurs exercices sportifs, mais il servira aussi à accueillir des expositions, des manifestations qu'elles soient organisées par les associations ou par la mairie ...
La jonction entre la maison des associations et l'espace culturel et sportif a permis d'y placer des vestiaires mais aussi et surtout des sanitaires qui manquaient cruellement au public à chaque organisation festive.
Quant au logement de fonction attenant à la maison des associations, son locataire, un employé communal, se verra attribuer des fonctions de surveillance pour le bon maintien en état du site.

Vous voyez, la répartition de la population de Boutigny-Prouais, source Dotation Globale de Fonctionnement 2014 annonçait 1962 habitants (1/3 à Prouais et 2/3 à Boutigny) n'a pas conduit vos élus (à l'époque 13 élus de Boutigny et 6 élus de Prouais) à cantonner ses investissements à cette même hauteur mais plutôt à satisfaire l'intérêt général de sa population.

Sachez également que les travaux pour la construction de la nouvelle station de Prouais ont démarré. Son coût est de 776 673 € HT. La commune a obtenu 262 290 € de subvention ; il lui a été accordé deux prêts à taux zéro sur 15 et 20 ans pour un montant global de 141 653 € et elle apporte un autofinancement de 372 730 €. Les travaux devraient durer 6 mois.
Après quoi, nous avons obligation de rénover par chemisage les réseaux défectueux qui mènent à la station de Prouais pour un montant voisinant 300 000 € HT.

Quel dommage que cette entente dans la gestion de l'essentiel ne trouve pas sa prolongation au niveau de la gestion des loisirs ... La fin de non-recevoir de certains dans l'approche d'une fusion de nos deux comités des fêtes, appuyée par des arguments non constructifs, amène à penser qu'il est décidemment plus facile pour quelques uns de construire des murs et de se claquemurer dans sa citadelle de certitudes du passé que l'on s'applique à oublier, plutôt que de jeter des ponts pour partager et être heureux ensemble !

Très cordialement,
Votre maire,
Mireille Eloy

LES BREVES DU CONSEIL

Conseil Municipal du 20 février 2015

ADOPTEES A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **Délibération pour approbation du règlement intérieur du conseil municipal,** proposée afin de donner de la sérénité dans les exposés, dans les échanges qui ont lieu au cours du conseil municipal et permettre à chaque élu(e) d'être audible et de pouvoir s'exprimer complètement sur le sujet qui l'interpelle.

- **Délibération pour signature d'un contrat triennal avec notre prestataire de logiciel Ségilog** pour une durée de 3 ans. Rémunération annuelle 3 312 € HT pour la cession du droit d'utilisation et 368 € HT pour la maintenance et la formation

- **Délibération pour engagement de la commune sur la participation financière de la déviation future de Broué-Rosay-Prouais** Le Conseil Municipal de Boutigny-Prouais fait connaître sa volonté et son engagement en ce sens auprès du Conseil Général, en acceptant une participation financière communale à hauteur de 10 % du coût HT lorsque la décision sera prise par les autorités (entre 5 à 10 ans), ce qui se traduit à environ 300 000 € à 350 000 € à assumer pour notre commune.

- **Délibération pour signature de l'avenant n°1 avec l'entreprise PECQUENARD pour le changement de velux dans l'espace sportif et culturel de Prouais.** Nécessité de faire procéder au changement de vélux ne respectant pas la réglementation sur la vue directe du voisinage (manifestation du voisin). Le remboursement de ce surcoût est attendu de la part de notre assureur : 2 879.06 € HT.

- **Délibération pour délégation des fonctions du Conseil Municipal au Maire**

pour
La signature de conventions, de contrats de maintenance divers en vue de leur reconduction annuelle ou pluriannuelle (extincteurs, élévateurs, EDF, GDF, contrôles divers, …) sans exclure la remise en concurrence
La validation de devis d'investissement déjà présentés lors de la séance du budget pour un montant inférieur ou égal au montant présenté lors de celle-ci et à 4 000 € HT
Les avenants aux marchés resteront de la compétence du conseil municipal.

Questions diverses :

Autorisation sollicitée en début de conseil pour le rajout de 2 délibérations : pas d'opposition des élu(e)s présent(e)s

- La Société Jean VOISIN, chargée de la construction de la nouvelle station d'épuration de Prouais, se trouve dans l'obligation de creuser davantage que le prévoyait la pré-étude : surcoût 13 809.35 € HT
- La Sté SCLEP a été sollicitée pour effectuer une traversée de route à Prouais (de l'église aux bâtiments communaux) afin de supprimer un comptage électrique par raccordement au tarif jaune nouvellement créé : 908.16 € HT

URBANISME

N° ADMINISTRATIF	Date dépôt	ADRESSE DU TERRAIN /CADASTRE	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
DP* 028 056 15 06	02/03/15	39 rue des blatiers	Construction d'un mur de clôture en parpaings puis crépi ton pierre	favorable

* La déclaration préalable (DP) est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance. La mairie délivre alors un récépissé avec un numéro d'enregistrement qui mentionne la date de départ de l'instruction, à savoir 1 mois.

AGENDA 2015

CALENDRIER 2015					
MOIS	**DATE**	**HORAIRE**	**LIEU**	**ASSOCIATION ORGANISATRICE**	**FESTIVITE**
MAI	01	JOURNEE	Etang de DANNEMARIE	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Concours de pêche à la truite
	08	10H30 - 11 H	PROUAIS / BOUTIGNY	MAIRIE/ANCIENS COMBATTANTS	Commémoration Victoire de 1945
	14	- 11h place de l'église pour ceux qui déjeunent avec le groupe ; -14h précise (impératif) sur place pour les autres.		ASPIC	Visite du musée du cinéma à BUEIL
	16	10 A 12 H	SALLE POLYVALENTE	MESSAMBIA	Assemblée Générale
	24	9 H	STADE	ASCBP SECTION FOOT	Tournoi de foot adultes
	30 et 31	9 A 17 H	STAND DE TIR	LA FRATERNELLE	Concours des Ecoles de Tir Claude Lachaud en F.F.Tir
	30	17 H	ESPACE DE PROUAIS	LES ESCAPADES DE BOUTIGNY PROUAIS	Représentation théâtrale
JUIN	06	19 H 30	SALLE POLYVALENTE	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Cochon grillé
	07	9 A 18 H	RUE DU ROSAIRE	RPE	Foire à tout
	13et14	9 H A 18 H	LURAY	LA FRATERNELLE	Concours annuel à 50 m
	13	à partir de 16 H	SALLE POLYVALENTE	MESSAMBIA	Spectacle enfants
	20	19 H 30	PLACE DE PROUAIS	COMITE DES FETES DE PROUAIS	FEU DE LA SAINT JEAN
	26	19 H	SALLE POLYVALENTE/PROUAIS	ASCBP SECTION FOOT	Assemblée Générale
	27	10 H 30	BOUTIGNY	RPE	Kermesse
JUILLET	03	20H à 22H	SALLE POLYVALENTE	COMITE DES FETES DE PROUAIS	Soirée Mini Disco
	13	23 H	Stade de BOUTIGNY	MAIRIE	Feu d'artifice
	14	12 H	ESPACE DE PROUAIS	MAIRIE	Repas républicain
	14	16 H	Place de l'Eglise de PROUAIS	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
OCTOBRE	10	19 H 30	SALLE POLYVALENTE	COMITE DES FETES DE PROUAIS	Soirée moules frites
	17	10 à 19 H	ESPACE DE PROUAIS	ASPIC	Concours de dictée avec exposition de photos de classe et de photos amateurs de la libération de Houdan
	18	10 à 19 H	ESPACE DE PROUAIS	ASPIC	Remise des prix concours photos et continuité des deux expositions
	24	20 H	ESPACE DE PROUAIS	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	LOTO
NOVEMBRE	11	10H30/11H	BOUTIGNY/PROUAIS	MAIRIE/ANCIENS COMBATTANTS	Commémoration Armistice 1918
	22	9 h à 17 h	SALLE POLYVALENTE	RPE	Bourse aux jouets
DECEMBRE	05 ET 06	WEEK-END	SALLE POLYVALENTE	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Sainte Barbe
	12	10 H	SALLE PROUAIS	MAIRIE	Spectacle de Noël
	12	MATIN	A préciser	RPE	Marché de Noël et distribution de sapins

La vie de notre commune est rythmée par diverses fêtes et animations de qualité, afin qu'elle rayonne de dynamisme, pour le bonheur et la joie de vivre de tous ses habitants et de ses visiteurs.
Le planning des festivités, déjà présenté dans un précédent numéro a été ré-actualisé en fonction des précisions ou modifications apportées par les associations. Alors à vos agendas !

LU POUR VOUS DANS LA PRESSE REGIONALE

HOUDAN : UN SERVICE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES

HOUDAN

Un service de consultations juridiques gratuites

La communauté de communes du Pays Houdanais (CCPH) a mis en place, depuis le mois de décembre, un nouveau service de consultations juridiques gratuites à destination des résidents du territoire houdanais. Une action initiée par Maître Stéphanie Haincourt, spécialisée dans la défense des victimes de dommages corporels.

Conseils

Cette avocate menait déjà ce genre d'actions lorsqu'elle exerçait à Paris. Lorsqu'elle s'est implantée sur le territoire houdanais, elle a sollicité Jean-Jacques Mansat, le président de la CCPH et lui a proposé de mettre en place un service similaire. Un bureau a été mis à sa disposition à la Passerelle, où elle conseille, bénévolement, sur des questions de dommages corporels (accident de la route, agression, acte médical, accident domestique...) ou des questions plus généralistes (divorce, licenciement).

« Il a fallu prendre un certain nombre de précautions, notamment sur le plan déontologique », précise Jean-Jacques Mansat, notamment concernant le problème de la captation de clients. « Maître Haincourt a obtenu l'accord du bâtonnier. »

Succès. Maître Haincourt reçoit, tous les premiers mercredis du mois, à partir de 14 heures. Elle informe les victimes de leurs droits, leur indique la démarche à suivre, les redirige vers un confrère spécialisé. « Il y a déjà eu un certain nombre de prises de rendez-vous. Cela commence à bien fonctionner. »

DROIT. Nouveau service de consultations juridiques gratuites.

Contact : 01.30.41.65.10

Vous souhaitez être accompagné(e) lors de difficultés familiales, financières, administratives, de santé ou de logement, l'Assistante Sociale se tient à votre disposition.
Écoute, Information, Orientation, Accompagnement

Permanence de l'Assistante Sociale à BOUTIGNY-PROUAIS

En mairie de 9h à 12h uniquement sur RDV
auprès du Conseil Départemental
au 02 37 65 82 64

INCIVILITÉ

Ce mot vient du latin incivilitas dont la première utilisation remonte à 1426, et est apparu dans la langue française au XVIIe siècle. Ce terme exprime un manque de civilité, le rejet des règles élémentaires de la vie sociale. C'est-à-dire un manque de courtoisie ou de politesse, soit en acte, soit en parole. Elle menace même notre qualité de vie.
La plupart d'entre elles constituent également des délits pénaux. Si chaque incivilité a désormais un prix, **la bonne volonté de chacun, elle, n'en a pas…**

… ALORS avant de commettre l'irréparable réfléchissons et adoptons un comportement citoyen.

Bacs à ordures individuels

Il est rappelé que les bacs à ordures individuels doivent impérativement être enlevés de la voie publique après la collecte organisée par le SIEED.

L'Heure de la tondeuse réglementée

Le passage de la tondeuse est réglementé pour ne pas gêner les voisins. Les travaux de jardinage réalisés à l'aide de tondeuse à gazon, taille haie etc ne peuvent être effectués que les jours ouvrables, de 8h à 12h et de 14h30 à 19h30 ; les samedis, de 9h à 12h et 15h à 19h; les dimanches et jours fériés, de 10 heures à 12 heures. Arrêté préfectoral n° 2012 247-0004 du 03/09/2012 article 3

Trop de bruits ?

Le code pénal permet de réprimer les bruits excessifs ou tapages nocturnes. Le code de la santé publique permet de sanctionner les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, à tout moment de la journée

Le stationnement

Le stationnement de tout véhicule sur les trottoirs occasionne une dificulté pour les piétons, obligeant ceux-ci à marcher sur la route. Pensez aux personnes, aux enfants, aux handicapés et aux mamans avec poussettes.

Ne stationnez pas non plus devant les entrées des maisons (souvent de vos voisins)

Article R417-9 du code de la route : Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.

Article R417-5 du code de la route : L'arrêt ou le stationnement d'un véhicule empiétant sur un passage prévu à l'intention des piétons est interdit.

Brûlage des déchets verts Article 84 du règlement sanitaire départemental.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police (article L2212-2 du code général des collectivités territoriales) et sur la base de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le maire est chargé de veiller au respect des interdictions de bruler des déchets verts par les particuliers sur leurs propriétés. Cette interdiction est également motivée par des considérations de sureté, de sécurité et de salubrité publiques, pour prévenir d'une part, les éventuels troubles de voisinage liés aux odeurs ou à la fumée et d'autre part, les risques d'incendie si les feux ne sont pas maîtrisés ou surveillés...

Le non-respect de cet article 84 du Règlement Départemental Sanitaire exposera les contrevenants à des poursuites en cas de plaintes auprès de la gendarmerie.

Et, comme l'on dit au cinéma : Toute ressemblance avec de tels évènements existants ou ayant existé ne serait pas que pure coïncidence ou extrapolation, mais résulte de propos et plaintes reçues en mairie ... de Boutigny !

COMPRENDRE LE BUDGET MUNICIPAL

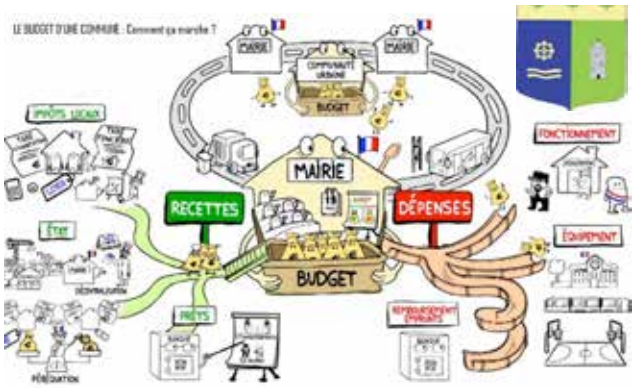

COMPRENDRE LE BUDGET MUNICIPAL

Le vote du budget constitue l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 Avril de chaque année

Qu'est-ce que le budget ? Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. Il est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil municipal.

Qui prépare le budget ? Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus.

Qui vote le budget ? Le budget est voté par le Conseil municipal. Pour Boutigny-Prouais, le budget a été voté lors du Conseil Municipal du 02/04/2015.

Qui contrôle l'exécution budgétaire ? L'Etat exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor public, du Préfet et de la Chambre régionale des comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes et non sur leur opportunité. L'utilisation des fonds publics est donc bien suivie !

Qui paie les dépenses et encaisse les recettes ? En sa qualité d'ordonnateur, le Maire prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Les ordres de dépenses (appelés mandats) et de recettes (appelés titres exécutoires de recettes) sont donc établis et visés par le Maire. Toutefois, c'est le Trésor public qui assure le paiement des mandats ou l'encaissement des titres de recettes et se charge des poursuites en cas de non recouvrement en sa qualité de comptable.

De quoi se compose le budget ? Il est divisé en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts. Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'Etat ainsi que les recettes d'exploitation des services (restauration scolaire, etc.).

Au premier rang des recettes figurent les impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières et foncier non bâti). Ils représentent, pour 2014, **55,2 %** des recettes réelles.

Les autres recettes proviennent de l'Etat et du Conseil Départemental (Dotation globale de fonctionnement pour **27,08%)** et pour **17,8%** des recettes d'exploitation).

Les dépenses :

Certaines dépenses sont incompressibles et obligatoires telles que les charges de personnels, le remboursement de la dette, l'entretien des cimetières, mais aussi d'autres dépenses à caractère général (eau, gaz, électricité, fournitures scolaires, entretien des terrains, des bâtiments, primes d'assurances, la restauration municipale, la participation au SDIS …) représentent, quant à elles **66,66%**

Le reste est consacré au versement de subventions aux associations.

Le montant de la dette par botipratien est de **682,15€** pour une annuité de **59,53€** d'annuité. (Population DGF 2014=1962 hab.)
L'endettement moyen national est de 607€ par habitant pour une annuité de 91€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 887.535€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 1.064.700€

La section d'investissement

La section d'investissement intéresse essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement. Les recettes proviennent essentiellement des emprunts, de subventions spécifiques de l'Etat et de l'autofinancement (épargne).

Les dépenses d'équipement (mobilier scolaire, informatique pour les écoles, matériel divers pour la garderie communale, cases pour le columbarium, équipement pour entretien des espaces verts et du cimetière, renouvellement du matériel sportif, etc.) y compris le remboursement de la dette en capital ont représenté en 2014 **7 %** des dépenses réelles d'investissement ; les travaux de réfection ou d'aménagement des bâtiments municipaux pour cette même année ayant mobilisé à eux seuls **90 %** de ce même budget d'investissement.
Les recettes d'investissement sont constituées de dotations et fonds divers (Fonds de compensation de la TVA).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2014 = 1.197.010 €

RESULTATS ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Résultats 2ème tour - Boutigny-Prouais .....PARTICIPATION : 48,92%

Evelyne LEFEBVRE - Francis PECQUENARD (Union pour un Mouvement Populaire) :...63,57 % 363 votes
Rozenn DE MINIAC - Philippe LEROY (Front National) .....36,43 % 208 votes
Votes blancs :..... 8,02 % 51 votes
Votes nuls : .....2,20 % 14 votes

Résultats 1er tour - Boutigny-Prouais .....PARTICIPATION : 48,08%

Evelyne LEFEBVRE - Francis PECQUENARD (UMP) :.....37,02 % 221 votes
Rozenn DE MINIAC - Philippe LEROY (FN) :..... ..... 34,17 % 204 votes
Nicolas GROCH - Sylvie LEGROS Parti Socialiste :.....14,57 % 87 votes
Delphine DAUTELLE - Jean-Pierre DEUTSCH Divers droite :.....10, 22 % 61 votes
Maryse GUIGNARD - Serge VIDAL Parti communiste français :.....4,02 % 24 votes
Votes blancs : .....3,04 % 19 votes
Votes nuls :.....1,44 % 9 votes

Résultats 2ème tour du CANTON d'ANET:.....PARTICIPATION : 49,86%

Evelyne LEFEBVRE - Francis PECQUENARD (UMP) :..... .....64,69 % 5 266 votes **Elus**
Rozenn DE MINIAC - Philippe LEROY (FN) : ..... 35,31 % 2 874 votes
Votes blancs :..... 5,86 % 522 votes
Votes nuls :.....2,84 % 253 votes

RAPPEL

Le Canton d'Anet est désormais notre canton et il regroupe les communes suivantes : Abondant, Anet, Berchères-sur-Vesgres, Boncourt, Boutigny-Prouais, Broué, Bû, Champagne, La Chapelle-Forainvilliers, La Chaussée-d'Ivry, Cherisy, Germainville, Gilles, Goussainville, Guainville, Havelu, Marchezais, Le Mesnil-Simon, Montreuil, Oulins, Rouvres, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Ouen-Marchefroy, Saussay, Serville, Sorel-Moussel.

ENTRE NOUS : MODE D'EMPLOI

« … Jean-Bernard, j'ai jusqu'à quand pour te faire parvenir mon article ? »
Pour répondre à cette question et vous permettre de mieux gérer vos articles, voici sous forme d'un tableau, le planning d'élaboration de notre journal ENTRE NOUS.

Nombre de parutions : 6	1	2	3	4	5	6
Périodes couvertes	Janvier / Février	Mars / Avril	Mai / Juin	Juillet / Août	Sept / Oct	Nov / Dec
Date de remise des articles :	9 février	6 avril	7 juin	9 août	4 octobre	6 décembre
Date de distribution : *Cette date peut varier de quelques jours en fonction des disponibilités de l'imprimeur.*	fin février	fin avril	fin juin	fin août N° Spécial rentrée des classes	fin octobre	23 décembre
A qui adresser vos articles ?	Jean-Bernard BESSARD. Adresse Mail : jbbessard@gmail.com					

LE CCAS PORTE À VOTRE CONNAISSANCE LE TAD : TRANSPORT A LA DEMANDE

Le TAD c'est quoi ?

Les espaces périurbains et ruraux ne peuvent mettre en place une couverture de réseau de transports collectifs aussi performante que celle des agglomérations.
Le transport à la demande (TAD) est un transport COLLECTIF. Il est une réponse pour desservir des zones peu denses ou mal desservies par le réseau de transport public local telles que les zones pavillonnaires ou les habitations isolées. Accessible par une simple réservation téléphonique et moyennant le paiement d'un titre de transport, ce service s'adapte aux horaires et aux attentes des voyageurs, en venant les chercher et les redéposer à leur domicile.

Le TAD c'est comment ?

Composé principalement de véhicules de petites tailles (mini bus), le TAD permet également de desservir des zones inaccessibles aux bus traditionnels comme les centres historiques de certaines villes.
Parc automobile : 6 véhicules de 9 places sur le Département d'Eure-et-Loir.
Desserte vers Dreux, Nogent-le-Roi avec une probable destination vers Anet compte tenu du nouveau découpage des cantons.

Le TAD c'est pour qui ?

- Vous n'avez pas le permis de conduire,
- vous êtes à mobilité réduite,
- ou vous aimez vous faire conduire,

ce service est fait pour vous !
En proposant ce service, il est donc offert une nouvelle autonomie à ceux dont la mobilité est réduite mais c'est aussi s'engager à associer à cette mobilité l'attention qui lui revient de droit.

Le TAD c'est pour aller où ?

Pour l'instant, à Dreux et à Nogent-le-Roi

- tous les jours de 9h à 17 h sur réservation. Aller et retour.
- Prestataire : Transbeauce

La prise en charge de la clientèle se fait :

- Pour les personnes valides : du domicile à des points d'arrêts prédéfinis
- Pour les personnes à mobilité réduite : du domicile à l'adresse de destination

Le TAD Modalités ?

Réservation au 0 812 04 28 28. Au plus tôt 15 jours avant la date du déplacement et au plus tard la veille avant 17 h.
En pratique : plutôt 72 heures avant la date de transport collectif.

Le TAD c'est combien ?

Le coût du déplacement est indiqué lors de la réservation (quelques euros le trajet).
Le paiement du titre (appoint nécessaire) est à effectuer auprès du conducteur lors de la montée à bord du véhicule.
Possibilité transport du fauteuil roulant

POUR PLUS DE PRÉCISIONS : http://www.transbeauce.fr/presentation/?rub_code=9 ou encore à la mairie

Patricia BESSARD
Administrateur CCAS

FÊTES DE PÂQUES 2015

Chasse aux oeufs

Chasse aux oeufs

Chasse aux oeufs

Fête Forraine

Course cyclo club de Dreux - Course du Dimanche

1er concours de pétanque

Course entente cycliste du houdanais
et des Clayes-sous-bois - Course du lundi

Course entente cycliste du houdanais
et des Clayes-sous-bois - Course du lundi

POUR LA FETE DE PAQUES …, même le soleil était au rendez-vous !

Les forains étaient arrivés dès le début de la semaine de Pâques pour s'installer, comme chaque année, sur la place de l'église à Boutigny et espérer beaucoup de « clients ».
On attendait le soleil, la participation des jeunes et moins jeunes à la course aux œufs, aux courses cyclistes du dimanche comme du lundi, au 1er concours de pétanque sans oublier une fréquentation en nombre auprès des animations mises en place telles que les auto-tamponneuses, la pêche aux canards, le tir à la carabine ou encore le manège enfantin … et nous n'avons pas été déçus !
Le week-end de Pâques a été à la hauteur de nos espérances … Les quelques photos ci-contre peuvent en témoigner !
Merci de la participation de chacun et de chacune pour assurer la réussite de ce rendez-vous apprécié par nos concitoyens mais nécessitant beaucoup d'efforts de préparation et de présence.

M.E.

L' Association des **RPE** de l'école de Boutigny-Prouais organise une

Foire à Tout à Boutigny,

rue du Rosaire le dimanche 7 Juin de 9h00 à18h00.
Buvette et restauration seront au rendez-vous.
Alors venez nombreux : une bonne occasion de faire des affaires !!!

Pour toute réservation : 06.18.18.09.07
Emplacement : 4€ par « mètre linéaire ».

SORTIE ASPIC JEUDI 3 SEPTEMBRE 2015
CHANTIER MEDIEVAL DE GUEDELON (89520 Treigny)

Ils construisent un château fort....

Départ vers 6h45
Arrivée au chantier médiéval de Guédelon à 10h.
Durant 1h15, votre guide vous emmènera à la découverte du chantier médiéval de Guédelon et des principaux métiers qui interviennent à la construction. Il vous expliquera le rôle et le fonctionnement d'un château fort, vous dévoilera les secrets des bâtisseurs du Moyen Age et vous fera découvrir les travaux de la saison.
Vous pourrez ensuite approfondir librement votre visite du chantier.

Déjeuner sur l'un des restaurants du chantier
Menu : Hypocras (vin rouge épicé) ; Terrine de volaille et sa confiture d'oignons ; Ecuelle du rôtisseur (jarret de porc, saucisse fumée, poulet rôti) ; Jardinière de légumes, herbes et épices fraiches ; Assiette de fromages ; Tarte aux pommes et amandes ; ¼ de vin ; café.
Continuation de la visite libre.

Départ à 15h30 en direction de Briare
16h30, Promenade commentée de Briare en petit train.
Traversée par les canaux, Briare est une petite ville fleurie pleine de charme. Epoque prospère où Briare était un important carrefour batelier de la Loire et des canaux mais également un site industriel produisant des perles, des boutons et de la mosaïque. Aujourd'hui les bâtiments témoignent de ce riche passé. Vous profiterez du petit train pour découvrir les trésors de la ville lors d'une visite commentée de 45mn.
Enfin, visite libre de la très jolie Eglise qui mérite le détour. En effet, l'intérieur est recouvert de splendides fresques en mosaïques.

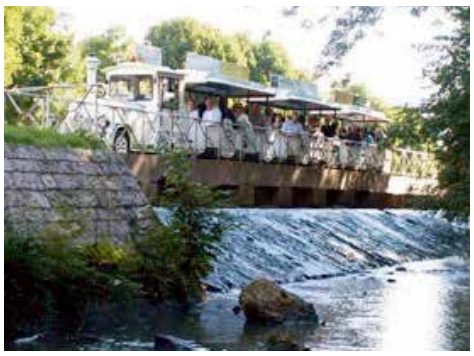

Départ vers 17h30,
Retour à destination à 20 heures.

Prix par personne : 74€
Ce prix comprend :
Le voyage en autocar grand tourisme, la visite guidée du chantier, le déjeuner, la promenade en petit train.
Groupe de 35 personnes minimum
Inscription avant le 15 mai 2015
Renseignements : 06.62.93.68.75

L'ASPIC COMMUNIQUE
ATTENTION CHANGEMENT DE DATES !!!

17 octobre 2015 ESPACE CULTUREL ET SPORTIF DE PROUAIS
Concours « La Dictée »
Exposition de photos de classe de Boutigny- Prouais
Exposition de cartes scolaires de géographie « Vidal Lablache »
Exposition de photos sur la libération de Houdan
18 octobre 2015 ESPACE CULTUREL ET SPORTIF DE PROUAIS
Remise des prix du concours photos
Poursuite des expositions de la veille

VIE ASSOCIATIVE

CAT SITTER !

- Vous avez un ou des chats ?
- Vous souhaitez des conseils pour bien vous en occuper ?
- Vous devez vous absenter et cherchez à le ou les faire garder ?

Contacter CAT SITTER !

et sa responsable Madame Blanchard
(statut d'auto- entrepreneur)
Formée sous la tutelle du vétérinaire de Maulette,
Activité reconnue comme Service aux Personnes.
(Mobilité Réduite).

« Cha(t)… vaut le coup ! »

Mme BLANCHARD
Certificat de capacité « *option chat* » N°28-252
- Garde de votre animal
- Entretiens des robes (produits naturels)
Site : http://www.occie28.sitew.fr
Mail : occie28@hotmail.com
Tel : 06.07.40.61.05
EN PRESTATION UNIQUEMENT CHEZ VOUS

L'Aspic et la Passerelle des Savoirs Faire vous proposent à nouveau des ateliers d'écriture :
Ces ateliers animés par Céline, diplômée de linguistique et amatrice d'ateliers d'écriture depuis une dizaine d'années, vous permettront de partir à la découverte de votre propre écriture et celle des autres, de dépasser les frontières de l'imaginaire et traverser les champs de la mémoire, à travers des propositions, des activités et des thèmes d'écriture riches et variés.

Céline vous donne rendez-vous les samedis 16 mai et 13 juin de 14h à 16h à la bibliothèque municipale Régine Desforges.

4 € /atelier + adhésion ASPIC.

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions, contactez Céline au 06.99.72.43.92 (à partir de 19h) ou par mail : **gceline1988@gmail.com**

Le théâtre revient à vous
La troupe des escapades de Boutigny Prouais vous présente

« ses nouvelles tranches de vie »

le samedi 30 mai 2015 à 17h00

à l'espace culturel et sportif de Prouais
Venez nombreux partager ce moment de détente.
Entrée libre - rémunération au chapeau.
Rafraichissements offerts

NOS JOIES…

CARTIER Matthew le 31/01/2015
NOEL Manon le 05/03/2015
MINNE Maho le 17/03/2015

Bienvenue aux bébés,
Félicitations aux heureux parents.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

ASSOCIATIONS	NOM PRESIDENT(E)		TELEPHONE		ADRESSE MAIL	
SOCIETE DE	BOUTIGNY	PROUAIS	BOUTIGNY	PROUAIS	BOUTIGNY	PROUAIS
CHASSE	J-M BARRIE	Bernard LETELLIER	02 37 65 15 82	02 37 43 24 33	j-marc.barrie@orange.fr	
ASPIC	Bernard BENIT		06 62 93 68 75		marie-angele.schmitt@orange.fr	
CLUB DE L'AMITIE	Michel ALLORGE		02 37 65 16 75			
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	Serge MARECHAL		02 37 65 18 74			
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Vincent PELUCHE		06 11 14 14 65		www.sapeurspompiersboutigny.sitew.com vincentpeluche@aol.com	
COMITE DES FETES	BOUTIGNY	PROUAIS	BOUTIGNY	PROUAIS	BOUTIGNY	PROUAIS
	Isabelle LEGER	Viviane HELLEGOUARCH	0686924212	06 34 87 49 38	comite.fete.boutigny@free.fr	
ASCBP Football	Giovanni GIOIA		06 85 90 15 83		ascbp@orange.fr ascboutignyprouais.footeo.com	
TIR « La Fraternelle »	Gil MARECHAL		06 74 52 39 79		marechal.gil@free.fr	
MESSAMBIA Zumba Fitness	Alexandra PEETERS		06 73 40 45 61		messambia@hotmail.fr www.messambia-zumba.fr	
LES ESCAPADES DE BOUTIGNY- PROUAIS	Isabelle LEGER		06 86 92 42 12		ateliertheatreboutigny@gmail.com	
Association des représentants des parents d'élèves	Caroline DI PELINO		06 64 41 18 27		rpe.boutigny-prouais@hotmail.fr bebe.d@infonie.fr	

MESSES

1er dimanche du mois : Prouais
2ème dimanche du mois : Faverolles
3ème dimanche du mois : Saint-Laurent-la-Gâtine
4ème dimanche du mois : Boutigny
5ème dimanche du mois : Faverolles

Horaires précisés sur la porte de l'église ou sur le site de la paroisse : www.paroisse-nogent-le-roi.com

	Tel	HORAIRES	MAIL/SITE INTERNET
HOPITAL DE HOUDAN	**01 30 46 18 00**	**GARDES DE MEDECIN**	**Composer le 15**
GENDARMERIE	**Composer le 17**		
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Régine Deforges 4 rue du Rosaire BOUTIGNY-PROUAIS	02 37 43 05 14	Mercredi de 14h00 à 16h00 Samedi de 16h00 à 18h00	bibliotheque-boutignyprouais@orange.fr ou boutigny.prouais@wanadoo.fr (mairie)
AGENCE POSTALE COMMUNALE	02 37 43 05 15	Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30 Le Samedi 09h00 à 12h00	
ASSISTANTE SOCIALE	02 37 65 82 64	Mardi matin ; Mairie de Boutigny Sur Rendez-Vous	
MAIRIE BOUTIGNY-PROUAIS	02 37 43 00 43	Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30 Le Samedi 09h00 à 12h00	boutigny.prouais@wanadoo.fr Site internet : http://www.boutignyprouais.fr
Collecte déchets ménagers	Rendez-vous sur le site internet, www.sieed.fr		

Directeur de la publication : Mireille Eloy - Responsable de la rédaction : Jean-Bernard Bessard - Relecture : Agnès Ventura
Maquette et Impression : Astuce - Photos libres de droit - Tout droit de reproduction réservé.